

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121304

Séance du 13/12/2024

Référence
2024121304

Objet de la délibération
TARIFS DES CENTRES AERES (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) - PETITES VACANCES SCOLAIRES ANNEE 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	20

Date de la convocation
29/11/2024

Date d'affichage
14/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 13/12/2024

Et

Publication ou notification du :
29/11/2024

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

Présents : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

Excusés : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

Absents non excusés :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : TARIFS DES CENTRES AERES (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) - PETITES VACANCES SCOLAIRES ANNEE 2025

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer le tarif des frais d'inscription des Accueils Collectifs de Mineurs organisés pendant les petites vacances de l'année 2025, avec application de modulations tenant compte des quotients familiaux, pour permettre à la commune de bénéficier des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est proposé de maintenir le tarif des frais d'inscription à la semaine : 21.12 euros (tarif de base) pour les enfants willemois (*). Une dégressivité de 20% sur l'ensemble du tarif, est applicable si l'enfant est inscrit pour la durée totale du centre, soit les deux semaines.

(*) Sont considérés enfants willemois : les enfants domiciliés à Willems, les enfants non willemois toutefois scolarisés dans les écoles willemoises, les enfants non willemois dont le ou les parents travaille(nt) dans une entreprise willemoise. Les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous tiennent compte des modulations appliquées en fonction des quotients familiaux suivants :

TARIFS WILLEMOIS (*)

Quotient	1 semaine	2 semaines
QF 0-700 coeff. 0,6	12.67 €	20.27 €
QF 701-950 coeff. 0,8	16.90 €	27.03 €
QF 951-1200 coeff. 1	21.12 €	33.79 €
QF 1201-1400 coeff. 1,2	25.34 €	40.55 €
QF +1401 coeff. 1,4	29.57 €	47.31 €

Page 79
Le Maire de Willem's,

L'Accueil Collectif de Mineurs étant ouvert aux enfants extérieurs à Willem's sous réserve de places encore disponibles après inscription des enfants willemois (enfants ne rentrant pas dans les conditions précitées (*)), il convient de déterminer le tarif d'inscription devant être appliqué pour cette catégorie d'enfants. Le tarif suivant est proposé : 50.59 euros (tarif de base) par semaine pour les enfants extérieurs (#) à Willem's, sans aucune dégressivité même si l'enfant est inscrit pour la durée totale du centre.

TARIFS EXTERIEURS (#)

Quotient	1 semaine	2 semaines
QF 0-700 coeff. 0,6	30.36 €	60.71 €
QF 701-950 coeff. 0,8	40.48 €	80.95 €
QF 951-1200 coeff. 1	50.59 €	101.18 €
QF 1201-1400 coeff. 1,2	60.71 €	121.42 €
QF +1401 coeff. 1,4	70.83 €	141.66 €

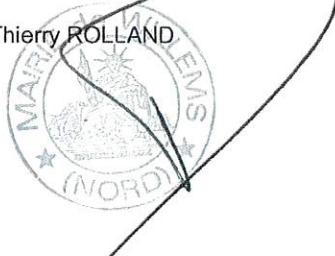
Le Conseil Municipal est invité à approuver l'ensemble des tarifications ci-dessus proposées.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND



La Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JM', is placed here.